



Déclaration liminaire de  
la CFDT-Agriculture

---

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION  
FORÊT – AGRICULTURE  
04 JUIN 2026

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La CFDT-Agriculture souhaite tout d'abord rappeler qu'en cette période de forte tension sociale et institutionnelle, le maintien régulier de ce CSA technique Forêt-Agriculture est essentiel. Il s'agit d'un espace indispensable pour permettre aux agents du MAASA d'exercer leurs missions au mieux au service des politiques publiques du ministère et des agriculteurs. Le sérieux de l'administration dans l'organisation de ce réunion est un révélateur du respect accordé aux agents, à leurs missions et à leurs organisations représentatives.

Cette séance se tient dans un contexte national marqué par un **dialogue social profondément dégradé**. Le boycott en cours des instances ministérielles traduit une exaspération collective face à un dialogue devenu trop souvent formel, trop tardif, parfois opaque, et insuffisamment suivi d'effets. La CFDT-Agriculture partage le constat qu'un véritable échange suppose du respect, de la transparence, des délais compatibles avec un travail sérieux et des réponses précises aux alertes formulées par les représentants des personnels. Dans ce contexte, nous attendons un changement de l'administration pour qu'elle restaure, à ce niveau, un espace de discussion loyal, concret et utile à l'ensemble des agents.

Au sein de cette instance technique, plusieurs sujets appellent aujourd'hui des réponses nettes.

En premier lieu, la **PAC**. La campagne en cours semble globalement mieux fonctionner que les précédentes, et nous le constatons. Mais cette amélioration relative n'est pas sans failles : nos collègues assistent actuellement à une vague d'**ordres de reversement**, y compris sur des campagnes anciennes, parfois jusqu'en 2016. Au-delà de la charge technique et humaine que cela représente, ces pratiques interrogent la cohérence juridique de notre action, notamment au regard des règles applicables dans d'autres administrations, comme les finances, où les délais de prescription sont moins contraignants. Surtout, ces reversements fragilisent encore davantage une population agricole déjà éprouvée par les crises sanitaires, agricoles, climatiques et

géopolitiques. Ils placent aussi les agents instructeurs dans une position inconfortable, en première ligne, alors qu'ils n'ont pas la maîtrise des arbitrages qui conduisent à ces situations. À cela s'ajoutent les incertitudes sur des budgets en baisse et sur la future PAC encore en construction. La CFDT-Agriculture demande donc davantage de lisibilité, de stabilité juridique et de cohérence dans ces procédures.

Nous souhaitons également alerter sur les **conflits d'intérêts dans la mise en œuvre de la PAC**, un des points à l'ordre du jour. La question de la confidentialité, pourtant essentielle, demeure trop hétérogène selon les départements. Ces risques sont une réalité aujourd'hui et concernent tous les niveaux : des vacataires, des gestionnaires, des chefs d'unité, des chefs de service, et jusqu'à certains postes de direction. Très souvent, ces agents font pourtant partie du vivier de candidats et de personnels disposant d'une solide expérience en exploitation ou en chambres d'agriculture (parmi les exemples), qui constitue une véritable valeur ajoutée pour les services ; la perte de ces profils ne ferait qu'aggraver encore la pénurie de candidats sur des postes déjà très fragilisés en attractivité. Il est nécessaire d'établir un cadre clair, homogène et applicable, qui protège à la fois l'intégrité des procédures, la sérénité des agents et la confiance des exploitants agricoles. Sur ce sujet, la CFDT-Agriculture demande un dispositif lisible, bienveillant et sécurisé, partagé à l'échelle nationale.

Sur le volet **forêt**, les difficultés d'attractivité restent fortes. Les candidats disposant de compétences forestières sont peu nombreux, parfois difficiles à mobiliser, et les effectifs en ETP demeurent insuffisants dans de nombreux territoires au regard des besoins régionaux et locaux. Cette situation compromet directement la capacité à assurer les missions dans de bonnes conditions, alors même que les enjeux liés au changement climatique, aux dépérissements, aux incendies et à la gestion durable des écosystèmes n'ont jamais été aussi forts. La CFDT-Agriculture rappelle que la forêt n'est pas un sujet périphérique : c'est un enjeu stratégique de long terme, qui exige des moyens humains, de la formation, de la stabilité et une véritable politique d'attractivité.

Nous voulons aussi réaffirmer notre exigence en matière de **coordination des contrôles**. L'équité de traitement entre territoires et entre services suppose une harmonisation effective des pratiques, ainsi qu'une meilleure lisibilité des doctrines d'intervention. Les agents ne peuvent pas continuer à travailler avec des interprétations trop divergentes d'un département à l'autre, au risque de fragiliser la compréhension des usagers comme la sécurité des agents eux-mêmes. Pour la CFDT-Agriculture, coordonner ne signifie pas rigidifier : cela signifie donner un cadre commun, compréhensible, partagé et sécurisé.

Plus largement, les difficultés que nous signalons s'inscrivent dans un contexte national où les services sont sollicités toujours davantage, alors que les moyens, eux, ne suivent pas. Les agents font face à une accumulation de priorités, à la montée des urgences et à la complexification constante des missions. Dans les services forêt comme dans les services agricoles, cela alimente la perte de sens, la fatigue professionnelle et les difficultés de recrutement ou de fidélisation. La CFDT-Agriculture demande que l'administration assume pleinement cette réalité et engage des réponses structurelles, plutôt que de faire reposer la continuité du service sur l'engagement déjà très fort des collectifs de travail.

La CFDT-Agriculture souhaite également attirer l'attention sur la montée en puissance des **projets agrivoltaïques et d'ombrières photovoltaïques**, qui interpelle fortement

les services, notamment sur le volet biodiversité et foncier. Dans certains départements, le nombre de dossiers explose avec de nombreuses demandes en **zones humides et agricoles**. Si ces projets peuvent constituer un complément de revenu non négligeable pour les agriculteurs et s'inscrire dans la transition énergétique, ils soulèvent de sérieux enjeux pour les communes, les riverains, la biodiversité et la **production agricole à long terme**. À cela s'ajoute une difficulté juridique et opérationnelle : la notion d'**ombrières** reste trop floue, plaçant les DDT(M) en difficulté, puisque l'on passe d'un régime de **parc agrivoltaïque** soumis à étude d'impact et enquête publique, à des « ombrières » qui n'y sont pas soumises, alors que les impacts sur les milieux peuvent être comparables. La CFDT-Agriculture demande l'ouverture d'un travail national et déconcentré pour clarifier la définition de ces installations, sécuriser les cadres d'instruction et garantir que la préservation des sols agricoles, des milieux humides et de la biodiversité ne soit pas la variable d'ajustement d'un développement désordonné de ces installations.

**Nous rappelons enfin que la qualité du dialogue social n'est pas un sujet secondaire : elle conditionne la capacité du ministère à faire face aux défis actuels. La CFDT-Agriculture souhaite que ce CSA technique reste un lieu d'échanges sincères, utile aux agents comme à l'action publique. Nous sommes disponibles pour travailler de manière constructive, mais nous attendons en retour des réponses concrètes et une communication transparente et coordonnée.**

Nous vous remercions de votre attention.